



Certificat Fédéral Football 4

Le projet sportif et éducatif

Total volume horaire : 16 heures

Objectifs

Etre capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de football, en sécurité.

Public concerné

Licencié de la Fédération Française de Football ayant ou souhaitant exercer une mission associative, sportive et/ou éducative au sein d'un club ou d'une structure de football.

Prérequis

Etre licencié(e) FFF
Etre âgé de 16 ans et plus (à la date du début de la formation)

Programme

Le projet sportif et éducatif

- Transmettre et faire respecter les valeurs éducatives du football.
- Prévenir les risques potentiels liés à l'ensemble des activités.
- Prendre en compte les obligations légales et réglementaires.
- Coordonner administrativement le projet technique.
- Animer pédagogiquement le projet technique
- Fédérer et structurer une équipe éducative

Méthodes et Supports

- **Pédagogie de l'action** : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique
- **Supports pédagogiques** : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires
Livret stagiaire remis en début de formation

Informations complémentaires

La certification est décalée. Pour valider le certificat fédéral football 4, le candidat pourra s'inscrire à une session de certification à la condition :

- d'avoir suivi les deux modules du CFF4, et ce sans limites de temps,
- d'être âgé de 18 ans et plus à la date de la certification.

En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation. Il devra s'inscrire dans une nouvelle session de certification.

La certification comporte :

- 1 La production d'un rapport de stage (guide projet), en lien avec une action que le candidat aura préparée (à partir d'un diagnostic), conduite et évaluée dans le cadre du projet club ou de la structure d'accueil.
- 2 Un oral de 20' maximum assorti d'un entretien de 20' avec le jury.

Pour plus de renseignements, contactez votre ligue ou district